

PROCES – VERBAL RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

L'an deux mille vingt , le vendredi 05 juin à 18h00, les membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, se sont réunis dans la salle communale de Boège en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sur la convocation qui leur a été adressée par la Vice- Présidente, conformément à l' article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales :

Date de la convocation : 26 mai 2020

Transmise le : 28 mai 2020

Membres élus : 24 en fonction : 24 présents :24

Sous la Vice-présidence de Madame VIGUIER ,

Membres présents :

MUSARD Jean-Paul – SCHERRER Fabienne – BOGILLOT Emmanuel –NOVEL Martine – SAILLET Patrick – VERDAN Julie - CHARDON Patrick – ROCH Jacqueline – BAUD-GRASSET Joël – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAITEMPS Pierre – NAMBRIDE Christian – DESBIOLLES Laurent – VAUDAUX Séverine – VILLARET Bernard - BRON Marc – LETONDAL Vincent – BONNET Pierre - VAUDAUX Célia – GUIBERTI Frédéric – VANDERMARLIERE Gilles.

ELECTION DU PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Monsieur Jean-Paul MUSARD, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire a pris la présidence pour procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 5211-9 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MUSARD Jean –Paul sollicite deux volontaires comme assesseurs :

- Séverine VAUDAUX
- Pierrick DUFOURD acceptent de constituer le bureau.

Monsieur MUSARD Jean-Paul demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de :

- Patrick SAILLET
- Jean-Paul MUSARD

et invite les conseillers communautaires à passer au vote .

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- M. MUSARD Jean-Paul : 20 voix
- M. SAILLET Patrick : 4 voix

Monsieur MUSARD Jean-Paul , ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

M. Jean-Paul MUSARD a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.